Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS : — PUBLICITÉ :

PETIT CALENDRIER

Samedi 6. — **Quatre-Temps. — Jour d'ordination.** — Ador. : Dunkerque (Saint-Jean-Baptiste), ador. noct. : Solesmes.

Soleil : lever 4 h. 00, coucher 7 h. 56. — **Lune:** lever : 4 h. 14 s., coucher, 2 h. 35 s.

TEMPÉRATURE

Lille, le 5 juin

Minimum, nuit, abrité	6°5
— — découvert	
Surface du sol, 8 h. du matin	
A 1 mètre de profondeur	
De l'air à l'ombre	
Maximum, jour, à l'ombre	14°8
— — au soleil	18°6

Etat hygrométrique, (8 h. m.) 0m/m62
Etat du ciel : Nuageux.
Direction du vent : N.

Baromètre. — Le 5 juin, (2 h. du matin) la pression était de 770 m/m ; le 6 juin (2 h. du matin) la pression est de :

DÉPÊCHES DE LA NUIT

SÉNAT

Après quelques mots de **M. Provost de Launay** on adopte par 192 voix contre 27 l'ordre du jour de **M. Girard** ainsi conçu :

« Le Sénat, confiant dans la fermeté du Gouvernement pour exiger des fonctionnaires de la République le respect des institutions et des lois, passe à l'ordre du jour ».

On revient ensuite à la loi sur

Le service de deux ans

Les articles 39 et 40 sont votés.

Sur l'article 41, **M. Démarçay** demande qu'on conserve d'octobre à février, dans la cavalerie, le plus grand nombre possible d'anciens soldats que l'on retiendrait en leur accordant des dispenses de périodes.

L'amendement combattu par le **général André** et **M. Delcrès** est repoussé par 208 voix contre 48.

Sur l'article 47, le Sénat repousse, par 208 voix contre 44, un amendement de **M. Pichon** disant qu'en cas de mobilisation intérieure personne ne puisse se prévaloir de son emploi pour se soustraire aux obligations de sa classe.

Les articles 43 à 53 sont successivement adoptés.

La séance est levée à 5 h. 50 et renvoyée à mardi 2 h.

IL N'EST PIRE SOURD...

De l'aveu de la *Lanterne* de Paris et de toutes les chandelles de province, des gros bonnets et de tous les menus fretins de la Loge, la question cléricale prime toutes les autres.

La consommation de clinquant théologique qui se fait dans ce monde-là dépasse tout ce que l'on peut imaginer.

Leurs lecteurs et auditeurs prennent ce clinquant pour bel or authentique, dûment poinçonné, et le tour malhonnête est joué.

Le F∴ Maxime-Lecomte est, dans la région, l'un des grands blagueurs de la bande.

On nous pardonnera cette expression plutôt irrévérencieuse, en considération du personnage et de son procédé démonstratif.

« Un jour, dit-il, après un discours sur la question cléricale que j'avais prononcé à la tribune du Sénat, j'ai consulté (en bon français il faudrait *je consultai* ; mais passons) le directeur des cultes sur cette question, et il répondit (bien F∴ Maxime et non il m'a répondu : vous revenez à la grammaire) : Qu'on me donne l'ordre de faire enseigner les quatre articles dans les séminaires, je le ferai : c'est le Concordat. »

Nous le regrettons pour M. Maxime-Lecomte et pour M. le Directeur des Cultes, mais ce n'est pas le Concordat.

Qu'on nous permette d'abord de trouver étrange notre sénateur-théologien, prenant pour oracle infaillible du Concordat, le directeur des Cultes, lequel peut posséder, du fait de ses fonctions, une certaine compétence administrative, mais ne peut se réclamer d'aucune valeur doctrinale. Or, les quatre articles intéressant la doctrine et le gouvernement général de l'Eglise, deux choses qui dépassent absolument le domaine de M. le Directeur des Cultes.

Ce dernier d'ailleurs, à double titre devait se déclarer incompétent, d'abord parce que sa fonction ne lui donnait aucune autorité en la matière, ensuite parce que, Protestant, il aurait dû trouver peu séant de se prononcer, même comme homme privé, sur les doctrines de l'Eglise Catholique.

Edouard VII et Guillaume II, quand il s'agit de l'Eglise catholique, ne vont pas se renseigner, l'un chez les évêques anglicans, l'autre chez les pasteurs luthériens ; ils s'adressent aux évêques catholiques ou au Pape : c'est affaire de simple bon sens et de vulgaire loyauté.

Ainsi pourrait faire M. Maxime Lecomte : sa réputation de bon sens et de loyauté n'en souffrirait aucunement : bien au contraire.

Quant à prétendre qu'enseigner les quatre articles, « c'est le Concordat », c'est une de ces monumentales affirmations, contraires à la vérité, trop familières, nous le déplorons, à nos théologiens des Loges ou de la Direction des Cultes.

Encore une fois, dans les 17 articles du Concordat, nulle part il n'est question des quatre articles, à plus forte raison n'est-il pas prescrit de les enseigner.

Mais, me direz-vous, qu'est-ce donc que les quatre articles ?

Les voici tels que les cite M. Maxime Lecomte. Nous donnons l'alinéa en entier :

Cette déclaration fameuse rédigée par l'évêque de Meaux et adoptée par une assemblée composée d'évêques et d'ecclésiastiques députés de tous les clergés de France, se compose de quatre articles dont le premier affirme que le Pape et l'Eglise elle-même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses temporelles et civiles ; le second, que le pouvoir des conciles généraux est supérieur au pouvoir du Pape, suivant les décrets du concile de Constance ; le troisième, que les canons reçu généralement dans l'église, que les règles, les usages, les institutions, les libertés du royaume et de l'Eglise gallicane doivent rester inébranlables ; la quatrième, que le jugement du Pape n'est infaillible et irréformable que lorsqu'il est confirmé par le consentement de l'Eglise.

Cela ne vous paraît pas fort clair.

Bossuet était de votre avis, et, après s'être torturé à rédiger ce galimatias pour plaire à Louis XIV, il s'écriait : *Abeat quo libuerit.* Ce qui veut dire en bon français : Mauvaise besogne ! qu'elle s'en aille promener ! »

N'était la crainte révérentielle qu'inspire encore, après deux siècles, le grand évêque de Meaux, nous emploierions une expression plus « moderne style », et tout le premier il y applaudirait.

Et voilà ce que M. Maxime Lecomte voudrait placer à la base de l'enseignement théologique en France ! Avouez qu'on pourrait être plus heureux.

D'ailleurs, si vous en avez le courage, relisez le premier article que nous venons de citer : il vous paraîtra plutôt bizarre.

Comment, direz-vous, « le Pape et l'Eglise elle-même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses temporelles et civiles » ?

Vous ne comprenez plus : ce n'est pas étonnant.

M. Maxime Lecomte — ou l'auteur qu'il a copié — a commis un énorme contre-sens excusable chez un pauvre petit élève de quatrième, et il faut lire : « Le Pape et l'Eglise elle-même n'ont reçu *aucune* puissance... »

De cette façon l'article ne dépare plus avec les suivants, ni avec les idées à la Louis XIV du sénateur républicain Maxime.

Assez pour cette fois ! Concluons bien vite.

1° M. Maxime Lecomte voit dans le Concordat ce qui n'y est pas

2° M. Maxime Lecomte devra surveiller ses traductions théologiques.

3° M. Maxime Lecomte, toujours en théologie, fera bien de rajeunir sa science et de trouver une autre autorité que M. le Directeur des cultes.

4° Enfin, M. Maxime Lecomte devrait ne plus confondre le Concordat et les articles organiques.

Eh bien, c'est déplorable, mais notre sénateur n'en fera absolument rien.

Il n'est pire sourd...

V. H.

Les articles de l'ineffable M. Maxime Lecomte sont toujours accompagnés de la mention : « Reproduction interdite ». Pour le coup, cette addition est définitivement superflue, ou c'est à désespérer de la valeur intellectuelle des journaux du « bloc » et de leur clientèle.

ROUBAIX

Les annonces et réclames ont reçues 64, Grande-Rue

Propos d'un Roubaisien

Encore !

Muette, ou à peu près pendant un mois, l'*Egalité* se rattrape.

Vous n'y pensez pas : un mois sans dire de choses désagréables à personne !

Cela ne pouvait pas durer : aussi depuis trois jours, M. Eugène Motte est sur la selllette.

C'est sur lui que se déverse, en flots abondants, toute la bile amassée.

Ce n'est peut-être pas très varié, car l'*Egalité* ne lui reproche qu'une chose que vous devinez : d'avoir réussi où les collectivistes avaient échoué, en menant à bien l'œuvre d'un second hôpital.

Mais ce que vous ignorez peut-être, et que l'*Egalité* révèle, c'est le « but mesquin » poursuivi par M. Motte : celui de se faire réélire.

Parlez-nous des amis de l'*Egalité*, quand ils étaient à la Mairie ; à la bonne heure, voilà des gens qui avaient des buts nobles et désintéressés !

Ce n'est pas eux qui travaillaient dans un but électoral !

Seulement, aussitôt qu'ils avaient créé une cantine scolaire ; aussitôt qu'ils avaient édifié un établissement de bains ; aussitôt qu'ils avaient *projeté* un hôpital, ils inondaient les courées de photogravures reproduisant les *œuvres socialistes*, quinze jours avant les élections.

Et l'*Egalité* se pâmait d'admiration devant les bienfaits de l'Administration collectiviste qui s'était juste donné la peine de puiser dans la caisse municipale de quoi payer la réclame !

Car la caisse municipale n'était pas encore vidée à ce moment-là !

L'*Egalité*, qui a assisté, dans la coulisse, à tout ce fourbi électoral passé, juge évidemment, ses adversaires, d'après ses amis.

Et son état mental est tel qu'on ne lui fera jamais croire qu'il y ait des hommes qui puissent, par beauté d'âme, par bonté de cœur, par esprit de générosité, et dans le seul but de faire bien, esquisser un geste d'humanité.

C'est cependant ce qui s'est produit. Et c'est aussi pourquoi l'*Egalité* met tant d'acharnement à vouloir rapetisser ce beau geste, au niveau des passions politiques.

Le chien aboie, la caravane passe.

Le Hutin.

PAROISSE SAINT-ANTOINE

7 juin. Dimanche, à 6 h. 3/4, messe de communion ; à 7 h. 1/2, pèlerinage de la Fraternité des hommes du Tiers-Ordre de Roubaix et de Tourcoing, messe de communion ; à 10 h., grand'messe chantée par la société chorale du cercle Saint-Michel. Pèlerinage des œuvres d'hommes de Notre-Dame ; à 3 h., vêpres chantées par la chorale de Lannoy. Pèlerinage du patronage de Lannoy ; à 5 h. 1/4, pèlerinage des œuvres de la paroisse Sainte-Anne, de Tourcoing, salut chanté par la chorale de ces œuvres.

A 6 h., pèlerinage des réunions dominicales du Sacré-Cœur et de Saint-Louis, de Tourcoing. Salut chanté par la chorale des jeunes filles du Sacré-Cœur ; à 6 h. 1/4, pèlerinage des patronages des jeunes gens de Saint-Joseph de Roubaix ; salut chanté par la chorale de ces œuvres.

Le gardien des scellés du couvent des Pères Franciscains étant mort ces jours-ci, M. Petit, juge de paix, en a installé un autre dans l'après-midi de vendredi.

Tir national de Roubaix. — *Stand, 311, Grande-Rue.* — Dimanche 7 juin courant se clôturera le grand Concours international de tir organisé par le Tir national.

Les retardataires amateurs sont invités à profiter de cette dernière journée pour remporter quelques-uns des prix en espèces et objets d'art décernés aux lauréats ; le stand sera ouvert à 9 heures du matin et le « cessez le feu » sera prononcé à 7 heures précises du soir. La distribution des prix aura lieu prochainement et sera publiée ainsi que le palmarès.

L'Exposition canine du boulevard Gambetta qui aura lieu les 13, 14 et 15 juin, obtiendra un vif succès.

En voici le programme :

Vendredi 12 juin, arrivée des chiens.

Samedi 13 juin, exposition de 9 h. du matin à 6 h. ; opérations du jury à partir de 9 h. du matin ; à 2 h., affichage des récompenses ; à 7 h. et demie, banquet par souscription.

Dimanche 14 juin, exposition de 9 h. du matin à 6 h. ; de neuf heures à midi, concours des chiens de douaniers ; à 3 h., concert de trompes par la Fanfare St-Hubert, de Lille ; à 4 h., assemblée générale des membres fondateurs.

Lundi 15 juin, exposition de 9 h. du matin à 5 h. ; à 5 h., enlèvement des chiens par leurs propriétaires.

Mardi 16 juin, renvoi des chiens arrivés par le chemin de fer.

Voici comment est composée la commission directrice de l'exposition :

Président : M. Adalbert de la Serre, de Bondues ; vice-présidents : MM. Robert Fontaine, de Marcq-en-Barœul ; Pierre Mulard, de Lille ; secrétaire-général intérimaire : M. Edouard Delarra, de Roubaix ; trésorier : M. Georges Vernier, de Lille ; et quels sont les commissaires : MM. Gabriel Crépy, de Lille ; Charles Cuvelier, Tourcoing ; Georges Dautremer, de Lille ; Paul Dewavrin, de Tourcoing ; Joanny, Dufour, de Roubaix ; Emile Eloi, de Roubaix ; César Gaydet, de Roubaix ; Jean Joire, de Lille ; Gustave Villette, de Lille ; Henri Warein, de Lille.

La commission départementale a, dans sa séance du 3 juin, accordé un secours de 500 francs à la Société de secours mutuels de Saint-Joseph, de Roubaix.

Syndicat mixte de l'industrie Roubaisienne. — La commission de la « Jeanne d'Arc », société chorale du Syndicat mixte, informe les sociétaires qu'à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du Syndicat, la réunion aura lieu le dimanche 7 juin 1903, à huit heures, 22, rue de la Paix, pour partir à Notre-Dame exécuter les chants de la messe qui sera célébrée à 8 h. 1/2. Présence indispensable.

Visite des chevaux. — La Commission de classement des chevaux a commencé ses opérations à Roubaix, boulevard Gambetta, en face de l'Hippodrome, hier, vendredi, à 2 h. de l'après-midi.

La Commission est composée comme suit : MM. Ignaes, chef d'escadron de cavalerie territoriale, président ; Demarcy, vétérinaire de réserve à Bapaume ; Desobry, employé au Bureau militaire, et Bourke, brigadier du 19e chasseurs, secrétaire. M. Sayet, adjoint au Maire, a assisté à une partie des opérations. 160 animaux environ ont été présentés dans cette séance qui a pris fin à 4 h. 1/2.

PNEUMATIQUES MICHELIN

Félix Devouge, 15, rue du Trichon, Roubaix

Des fausses pièces de cinq francs en étain et en antimoine, à l'effigie de Napoléon III millésime 1868, ont été reçues ces jours derniers dans diverses banques, notamment par la banque de France, tellement elles sont bien imitées.

Les accidents de la rue. — *Chevaux emballés.* — Dans l'après-midi de jeudi, l'attelage de M. Ribeaucourt descendait la rue Inkermann, au grand galop ; le cocher ne les savait plus retenir. A la porte de M. Bourbon, inspecteur primaire, stationnait la voiture de M. Delcroix, maire d'Hem, que, en passant, la voiture de M. Ribeaucourt accrocha violemment.

Le véhicule et le cheval de M. Delcroix furent projetés contre le mur, le premier sérieusement endommagé et le second blessé assez gravement.

Mesdames les Cambrioleurs continuent. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs ont pénétré par le soupirail de la cave de l'estaminet Juliette Nyckees, au quai de Wattrelos, et ils ont enlevé deux tuyaux de pompe à bière.

Ceux qui boivent trop. — Un procès-verbal a été rédigé à la charge d'un mécanicien, Pierre Carpreaux, 29 ans, demeurant quai des Mariniers, à Tourcoing, pour ivresse manifeste rue de la Gare.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS

Canton Est. — Bureau de la rue Decrême. — Samedi 6 courant, à 8 h. 1/2 du soir, estaminet M. Zéphirin Meurisse, 202, rue de Lannoy, réunion du Comité de section. Questions diverses. Présence indispensable.

Canton Est. — Bureau de la rue d'Hem. — Dimanche 7 courant, à 11 h. du matin, chez M. Leclercq, estaminet *St-Jean-Baptiste*, rue Jean-Goujon, réunion du Comité de la section. Questions diverses.

Etat-civil de Roubaix

COMMUNIONS Boîtes et Dragées **BAPTÊMES**
5, rue du Priez, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

du 5 juin 1903

Naissances. — Jeanne Brys, rue de Flandre, 45. — Victor Kerckaert, rue Vallon, cour Chevalier, 2. — Urbain Delespaul, rue Ma Campagne, 59. — Marie Verriez, rue Franklin, 150. — Albert Verbrugge, rue de Tourcoing, 56. — Lucienne Michel, rue Bernard, cour Verkinder, 10. — Gilberte Bossut, boulevard de Paris, 168. — Charles Bayart, rue du Tilleul, impasse Saint-Louis, 41. — Yvonne Voreux, rue du Chemin-de-Fer, 37. Claire Mercier, rue Marengo, cour Rogier, 15. — Suzanne Mercier, rue Marengo, cour Rogier, 15. — Angèle Dewinde, rue Blanchemaille.

Décès. — Antoine Deleu, 66 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Jules Leconte, 4 m., place du Trichon, cour Lefebvre, 4. — Ives Vanschooriss, 43 ans, marchand de comestibles, rue Pierre-Motte, 11. — Arthur Vandenbeke, 41 ans, cabaretier, rue Basse-Masure, 48. — Marcel Vandersauwera, 8 mois, rue Bayart, 30. — Fernand Gilleron, 1 mois, rue Blanchemaille. — Léonie Vanhecke, 16 ans, fileuse, rue Rollin prolongé, maisons Warlop, 2.

WATTRELOS

Accidents de travail. — Un manœuvre, Alphonse Véraghe, 19 ans, demeurant rue de la Baillerie, travaillant chez M. Crépelle-Fontaine, rue de Tourcoing, à Roubaix, blessé à la main droite, 8 jours de repos.

— Un charretier, au service de la Compagnie des Tramways de Roubaix, Arthur Duret, 30 ans, demeurant rue Vallon, blessé au bras droit, 10 jours de repos.

Etat-Civil de Wattrelos

Naissances. — Adrien Collin, Laboureur. — Estelle Demeyere, Touquet. — Germaine Demeyere, Laboureur. — Marguerite Rousselle, Laboureur. — Fortunée Six, rue du Crétinier.

Décès. — Alfred Delcroix, 3 ans et 2 mois, Beaulieu.

Etat-Civil de Leers

Naissances. — Jean Verrart, au Nouveau-Monde. — Jean Bertaud, au Trieu de Carihem. Gustave Vandenberghe, au Nouveau-Jeu.

CROIX

Fête de Jeanne d'Arc. — Le quartier Saint-Pierre fêtera l'héroïne Jeanne d'Arc, dimanche prochain, 7 juin. La cérémonie religieuse et patriotique aura lieu à la messe de midi.

Tous les habitants du quartier sont invités à s'associer à cette fête, en arborant le drapeau aux couleurs nationales ou les bannières de la Pucelle.

« Pas d'abstentions, dit le Comité des fêtes ; que tous les patriotes pavoisent en l'honneur de la jeune fille du peuple qui a sauvé la France ».

Chevaux. — La commission des chevaux, réunie hier matin, à 7 heures, a passé en revue 157 chevaux, juments, mules et mulets, 90 ont été classés.

Avis. — Les pompiers sont priés de se rendre à leur local, dimanche, à 8 heures du matin, pour essayer leurs nouveaux effets.

Bulletin sanitaire du mois de mai 1903. — Mariages 5 ; naissances 40 dont 2 illégitimes ; décès 8.

Etat-civil de Croix

Décès. — Sophie Fahle, 62 ans, sans profession, rue Kléber, 56.

WASQUEHAL

Elections municipales complémentaires

On nous prie d'insérer l'adresse et la circulaire suivantes aux contribuables. Elles répondent à une affiche de l'administration socialiste et à des articles parus dans *L'Egalité*.

La poudre aux yeux

Le 23 mai, l'administration collectiviste dans une lettre adressée aux journaux, prétendait qu'elle laissait à la fin de l'exercice 1902 un boni de 37.383 fr. 29.

Aujourd'hui, par affiche, elle n'accuse plus qu'un restant de caisse de 15.085 fr. 84.

Le premier chiffre était donc de la poudre aux yeux. On voulait tromper les électeurs.

Le second n'est pas plus réel et il ne constitue pas une économie.

En effet :

M. Delesalle a laissé 7.803 fr. 13.

Les travaux d'achèvement de l'église ont laissé un excédent de 9.881 fr. 31.

Il devrait donc rester en caisse 17.684 fr. 44.

Or il n'y reste, au dire de l'administration elle-même, que 15.085 fr. 84.

Donc il y a en réalité un déficit. Au lieu d'économiser, les collectivistes ont gaspillé.

Electeurs ouvriers de Wasquehal

L'Administration municipale a fait insérer depuis quelques jours dans le journal l'*Egalité*, sur le compte de la minorité républicaine des mensonges et des calomnies que nous voulons réfuter.

Elle reproche à la minorité de s'être abstenue dans certains votes du Conseil municipal.

Si parfois la minorité s'est abstenue, c'est qu'elle voulait protester contre les injustices, les gaspillages et les partialités du budget et que ses adversaires rejetaient de parti-pris toutes ses observations.

1° L'école du Capreau. — Cette création, il est bon qu'on le sache, n'est pas l'œuvre des collectivistes. A leur arrivée au pouvoir, le terrain était acheté et la question d'un emprunt fixée.

Si la minorité s'abstint le jour du vote du projet ce fut uniquement pour protester contre l'emploi maladroit des fonds et pour obtenir une revision des devis.

2° Les fournitures scolaires ont été accordées aux élèves du Capréau et de la Planche-au-Riez fréquentant les écoles des communes voisines ; la minorité a voté pour.

3° Le préau de l'école maternelle. — Ce projet n'est pas l'œuvre de l'administration actuelle : il a été proposé par l'administration précédente ; la minorité a encore voté pour.

4° L'agrandissement de l'école de garçons. La minorité ne s'est pas opposée à ces travaux : elle a seulement demandé l'ajournement jusqu'après l'ouverture de l'école du Capréau et proposé que les frais d'agrandissement s'ils étaient, par la suite, reconnus nécessaires, fussent prélevés sur le bénéfice de l'adjudication. Ce bénéfice s'est élevé à la somme de 16.000 fr.

En agissant ainsi, la minorité voulait éviter une imposition nouvelle.

5° Sanatorium de Saint-Pol. — L'envoi des enfants pauvres au sanatorium a été proposé et voté sous l'administration Delesalle ; la minorité n'a donc pas voté contre.

6° Subventions aux Sociétés de Secours Mutuels. — La minorité n'a pas voté contre cette proposition ; elle a proposé une allocation de 50 fr. par Société et a, de plus, voté la subvention de la Mutualité scolaire.

7° Consultations gratuites. — L'Administration rappelle comme une de ses grandes réformes, le bureau de consultations gratuites.

L'expérience a prouvé que ces prétendues consultations gratuites coûtaient très cher à l'ouvrier en temps et en argent. La minorité avait proposé une combinaison plus pratique, qui n'aurait rien coûté ni à la Commune ni aux ouvriers. On ne l'a pas écoutée.

8° Secours aux réservistes. — Les collectivistes s'obstinent à revendiquer l'allocation des secours aux femmes et aux enfants des réservistes. Rien n'est plus faux, attendu que les familles des réservistes sont secourues à Wasquehal depuis près de 20 ans. Nous mettons l'administration au défi de prouver le contraire.

Nos adversaires oublient de dire que la minorité républicaine a fait doubler la distribution de charbon en hiver pour les pauvres ; qu'elle a demandé l'arrêt des trains ouvriers à la halte de Wasquehal ; l'amélioration de l'éclairage public et plusieurs autres réformes importantes.

Si quelques-unes de ces réformes n'ont pas abouti c'est que ces propositions n'ont pas été écoutées.

En résumé, la minorité républicaine a voté et votera toujours toutes les subventions justes et nécessaires compatibles avec les ressources du budget ; elle travaillera de tout son pouvoir à améliorer les sort du pauvre.

La minorité républicaine.

L'Election de dimanche. — Les électeurs doivent être fixés aujourd'hui sur les candidats qui sollicitent leurs suffrages. Ils ne les accorderont qu'à ceux qui sont partisans de la liberté pour tous, qui demandent le soulagement de tous les malheureux sans distinction d'opinion, qui réclament l'égale répartition des secours aux enfants de toutes les écoles, la suppression des dépenses publiques inutiles et, par conséquent, des impôts. Ils voteront pour ceux qui réprouvent toute politique de discorde et de haine entre citoyens d'une même commune.

Il est indispensable que chacun fasse son devoir, que les rancunes personnelles, s'il en existe, soient oubliées, qu'il n'y ait aucune râture.

Les six candidats de l'U. S. P. sont :

MM. L. Ameye, du Petit-Wasquehal ; Allart, de la Planche-au-Riez ; Lemaire, du Cimetière ; Turbelin, du Noir-Bonnet ; Wideaux, du Molinel ; Ducroquet, du Capreau.

Avis important aux électeurs. — Les électeurs qui n'auraient pas reçu leur carte pour dimanche peuvent aller voter pourvu qu'ils se présentent à la mairie accompagnés de deux témoins.

Les électeurs qui habitent les quartiers du Carteiot, du Molinel, du Triez, du Capreau, de la Planche-au-Riez, de l'Allumette et le Grand-Cottignies, doivent voter à l'école du Capreau.

Les électeurs du Bourg, du Petit-Cottignies, du Plomeux, du Noir-Bonnet, du Cimetière, du Quesne, de la Vendée et du Petit-Wasquehal doivent voter à la Mairie.

Grande réunion électorale. — C'est aujourd'hui à 8 heures qu'a lieu une grande réunion électorale chez M. Détailleur, sur la Place avec le concours de M. Eugène Motte, maire de Roubaix, député et M. Félix Chatteleyn, conseiller général.

Distribution de pains et de viande. — M. le Maire fait annoncer au nom du Bureau de bienfaisance, une distribution extraordinaire de pains et de viande aux indigents pour aujourd'hui 6 juin, veille des élections. Les pauvres du Centre seront servis à la Mairie, à 2 heures et ceux de la Planche-au-Riez, à l'école du Capreau, à 4 heures.

Ducasse. — Demain dimanche 7 juin, Grande ducasse de Wasquehal coïncidant avec les élections complémentaires.

Un vol a été commis, vendredi vers 2 h. de l'après-midi, chez les époux Dubois-Wattel, au Chemin-Rouge, quartier du cimetière. Les époux Dubois travaillaient tous deux en fabrique. En leur absence des voleurs ont enlevé 80 francs placés dans un petit coffret après avoir bouleversé toute la maison. Ils auraient pu enlever les montres mais ils ont préféré ne pas y toucher. Plainte a été adressée au garde ; une enquête est ouverte.

Etat-civil de Wasquehal

Décès. — Marie Descarpentries, 5 mois, rue du Capreau.

Etat-Civil de Lys

Naissances. — Emile Bulté, rue de Leers. — Maria Picher, à la cité de la Citadelle.

Etat-civil d'Hem

du 3 mai au 5 juin

Naissances. — Leclercq Mathilde, Hempempont. — De Cooman Germaine, aux Trois-Baudets. — Gourdin Achille, Hempempont. — Carlier Marie-Louise, rue Poivrée. — Bayart Emile Petit-Lannoy. — Caus Edouard, Petit-Lannoy. — Leurs Abel, Hempempont. — Mullier Marie, aux Trois-Baudets. — Vlieger Germaine, aux Trois-Baudets. — Dupret Fernande, Petit-Lannoy. — Tricoit Paul, Citadelle. — Courrier Louis, Petit-Lannoy. — Gilleman Edouard, Petit-Lannoy.

Décès. — Blaze Jules, 8 ans, aux Trois-Baudets. — Bayart Appoline, 37 ans, à la Citadelle. — Lemaire Albert, 5 ans, à la Vallée. — Wanderauwerra Gabrielle, 15 jours, aux Trois-Baudets. — Prévot Emile, 10 jours, et Prévot Hortense, 11 jours, La Vallée. — Henno Alphonsine, 79 ans, aux Trois-Baudets. — Godfrind Aurélia, 34 ans, Hempompont.

Etat-civil de Willems

Naissances. — Gaston Décottignies, rue Famechon. — Henri Clermont, hameau de Mouscron. — Jules Debondue, la Place. — Blanche Coisne, au Robigeux.

Mariage. — Adolphe Clermont, 24 ans, tisserand, et Jeanne Masse, 22 ans, fileuse.

DEMANDEZ UNE BATISTINE GRANDE LIQUEUR

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 95, Rue de Wattrelos

La grève des établissements Lorthiois-Leurent fils

qui dure depuis le 2 avril dernier est enfin terminée. Vendredi à 11 heures du matin, une entrevue entre les patrons et les délégués des grévistes a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville en présence de l'administration municipale.

Voici le résultat officiel de l'entretien qui eut lieu et la suite qui a été donnée aux demandes des ouvriers.

Procès-verbal de l'entretien du 5 juin

1re demande des Ouvriers. — Demande de réintégration des camarades E. C... et A. D..

Réponse des Patrons. — Ainsi que cela a toujours été dit, ces ouvriers reprendront le travail à leur tour.

2e demande. — D'avoir les chaînes à tour de rôle et pour chaque catégorie de métiers.

Réponse. — Cette demande se confondant avec la 3e demande, nous y répondons plus loin.

3e demande. — Lorsqu'un métier sera vacant dans une catégorie et que d'autres catégories chômeraient, de donner ce métier de préférence à l'ouvrier qui chômerait depuis le plus longtemps.

Réponse aux 2e et 3e questions. — Il sera appliqué dorénavant un tour de chaîne dans les conditions suivantes :

« Tout ouvrier tisserand arrivant à fin de chaîne et ne recevant pas de suite une nouvelle chaîne à travailler, pourra demander au directeur un numéro d'ordre établi par ouvrier de même catégorie.

La remise de ce numéro oblige MM. Lorthiois à donner à nouveau de l'ouvrage à l'ouvrier, mais sans délai fixe et seulement dans le temps où cela leur sera possible.

Du fait que l'ouvrier accepte le numéro, il s'interdit d'assigner MM. Lorthiois devant les Prud'hommes pour réclamer une indemnité de chômage.

Rien n'est changé au règlement d'intérieur d'atelier par la mesure ci-dessus.

L'ouvrier et le patron continueront d'être libres sans prévenance même à fin de chaîne quand le n° d'ordre n'aura pas été remis. Cependant l'ouvrier pourra demander son livret, tout en ayant son numéro d'ordre.

4e demande. — Que dans chaque place du tissage il y ait un tableau où chaque ouvrier, ayant fini sa chaîne, pourrait contrôler lui-même son tour de chaîne en venant marquer la date que sa chaîne serait fini.

Réponse. — L'acceptation de cette demande est impossible dans la pratique.

5e demande. — (Son caractère personnel relatif à un employé nous oblige à n'en point parler ; elle n'a du reste qu'un rapport fort indirect avec la grève.)

6e demande. — Qu'il n'y aura aucun ouvrier congédié pour faits de grève.

Réponse. — Naturellement, pas de victime, nous l'avons toujours dit.

7e demande. — Que les ouvriers embauchés depuis la grève seront congédiés.

Réponse. — Sur ce point nous ne pouvons accepter. Nos sentiments humanitaires nous défendent d'agir de la sorte.

Les ouvriers, après une réunion tenue au siège de leur syndicat, ont accepté les conditions stipulées par les réponses de MM. Lorthiois.

En conséquence le travail sera repris mardi matin.

Demain dimanche à 6 h. 1/2, réunion de la Ligue de Retraite de la Jeunesse de Tourcoing, 60, rue d'Austerlitz.

Avisaux Anciens Cuirassiers. — Dimanche 7 juin, à 11 h. précises du matin, une première réunion de tous les anciens cuirassiers de Tourcoing et de ses cantons aura lieu chez M. Romain Delaforterie, *Café du Bar-Lorrain*, 33, Grande-Place.

Le compte-rendu des opérations de la Caisse d'épargne de Tourcoing et de ses succursales en 1902, vient d'être publié. Nous en donnons ci-après un extrait :

« L'exercice 1902, s'annonçait sous d'heureux auspices et le premier semestre accusait un excédent de recettes de 258.854 fr. 40 ; mais des bruits malveillants et pessimistes, tendant à ébranler le crédit des Caisses d'Epargne, sont venus arrêter cet essor et provoquer au contraire dans toute la France des retraits considérables ; c'est ainsi que pendant le 2me semestre de l'année nous avons remboursé la somme importante de 2.134.575 fr. 30 contre 1.084.679 fr. 45 de versements. Malgré cela la Caisse d'Epargne de Tourcoing peut encore être considérée parmi les privilégiées puisque, déduction faite de la plus value constatée ci dessus pour le 1er semestre et des intérêts alloués fin d'exercice, le solde du aux déposants n'est diminué que de 484.587 fr. 15.

De plus les versements au nombre de 15.766 pour 2.466.570 fr. 43 en 1901 se sont élevés en 1902 à 17.285 (nombre qui n'a jamais été atteint) pour une importance de 2.581.702 fr. 32.

Le mouvement de caisse a été cette année :

En recettes. — Espèces en caisse au 1er janvier 1902, 6.757 fr. 59 ; versements en espèces et arrérages de rentes, 2.582.100 fr. 32 ; retraits de la Caisse des Dépôts, 1.265.000 fr. ; rentrée des avances aux succursales, 872.900 fr. Total 4.726.757 fr. 91.

En dépenses. — Remboursements en numéraires, 3.450.037 fr. 05 ; placements à la Caisse des Dépôts, 370.000 fr. ; avances aux succursales, 872.900 fr. ; frais généraux, 34.245 fn. 65. Total 4.724.202 fr. 71.

Ce qui fait ressortir le maniement des espèces pendant l'année 1902 à la somme considérable de 9.450.960 fr. 62.

Cercle Sténographique de Tourcoing. — Les candidats reçus aux examens sténographiques organisés par l'Association Sténographique Unitaire (système Prévost Delaunay), examens qui eurent lieu à l'Ecole Industrielle le 26 avril, sont, pour la section de Tourcoing :

Degré *professionnel* : Dictée rapide de 3 minutes, à la vitesse de 150 mots à la minute. — Jean Desrousseaux, sténodactylographe.

Degré *commercial supérieur* : Dictée à la vitesse de 120 mots à la minute. — Jules Buisine, Désiré Callens, Emile Depoortère, Paul Vanverdeghen.

Dégré *théorique* comportant la connaissance de la méthode. — Julien Caron, Léon Cauchy, Arthur Clerick, Louis Decaestèke, Fernand Delbecque, Gabriel Desmarchelier, Léon Dewitte, Léon Duquennoy, Gaston Facque, Henri Hantson, Georges Lavolée, Léon Lefebvre, Louis Noël, Edouard Omez, Victor Vienne.

Degré *Préparatoire*. — Comportant la connaissance de la méthode jusqu'aux incompatibilités Raymond Bernard, Marcel Delmasure, Maurice Desmarchelier, Louis Desmons.

Dactylographie. — Transcription d'un texte d'environ 400 mots à la machine à écrire pendant un quart d'heure.

Jean Désrousseaux, Désiré Lejeune.

Sténodactylographie, comportant la prise d'une lettre commerciale pendant 3 minutes à la vitesse de 120 mots à la minute et transcription à la machine à écrire.

Jean Desrousseaux, Désiré Lejeune, Paul Vanverdeghem.

M. Paul Vanverdeghem obtient une médaille décernée par l'Association comme plus jeune candidat reçu à l'épreuve de sténodactylographie, soit à Paris ou en province et à l'étranger.

M. Marcel Delmasure obtient une médaille comme plus jeune candidat reçu au degré préparatoire, soit à Paris ou en province et à l'étranger.

Ces deux candidats sont des élèves du demi-pensionnat Saint-Michel, dirigé par les Frères des écoles chrétiennes.

Les concessions expirées dans les cimetières. — Un arrêté du Maire a informé le public intéressé que dans un délai de un mois à dater du 15 mai écoulé, les signes de sépultures 1° sur les concessions trentenaires expirées depuis 2 ans ; 2° sur les concessions décennales arrivées à expiration et 3° sur les tombes du terrain commun creusées avant le 1er janvier 1895, doivent être enlevés.

On nous prie de rappeler ces prescriptions. C'est fait.

Les accidents de travail. — Désiré Desmettre, 15 ans, bacleur, demeurant rue de Menin, 16, s'est blessé à la jambe droite en heurtant la roue d'un métier à filer. Soins du docteur Delegrange ; repos de 8 jours.

— François Desgardins, 29 ans, polisseur, demeurant rue de Roubaix, a été coupé à l'index et au pouce droit par une feuille de tôle. Soins du docteur Playoust ; repos de 15 jours.

— Eugène Delbar, 24 ans, homme de